

Marie Chavanon
Maire de Fresnes

Fresnes lance son budget participatif !

Le 30 août 2022

Samedi 3 septembre 2022, la Ville de Fresnes lance son premier budget participatif avec notamment la mise en ligne de la plateforme dédiée jeparticipe.fresnes94.fr

Et c'est lors du forum des associations que le top départ de ce dispositif inédit à Fresnes sera donné. Un événement dont se réjouit la Maire, Marie Chavanon : « *C'est l'un des projets phares de notre programme politique. Le budget participatif est un formidable outil au service de la participation citoyenne, à laquelle mon équipe et moi sommes très attachées. Je souhaite que chacune et chacun se saisisse de cette opportunité de façonner la Ville à son envie, à son image.* »

100 000 € pour les projets citoyens

Pour ce premier budget participatif, la Ville de Fresnes a décidé de dédier une enveloppe de 100 000 € aux projets des citoyens, dans la limite de 20 000 € par projet. Du 3 septembre au 31 décembre 2022, les participants sont invités à déposer leur(s) projet(s) sur la plateforme en ligne jeparticipe.fresnes94.fr. Pour pallier la fracture numérique, les projets pourront être déposés via un formulaire papier disponible à l'accueil unique de l'hôtel de ville et à remettre dans l'urne prévue à cet effet. Un point information sera également organisé chaque 1^{er} samedi du mois (les 08/10, 05/11 et 03/12), à l'accueil unique de l'hôtel de ville sur les horaires d'ouverture habituels (9 h - 12 h).

Santé, sport, cadre de vie, environnement, biodiversité... Tous les projets qui concernent les domaines de compétences de la commune sont les bienvenus, en particulier « *ceux qui contribuent à améliorer le cadre de vie dans un esprit de développement durable et solidaire, à un aménagement équilibré du territoire.* » précise Marie Chavanon.

Qui peut participer ?

La Ville de Fresnes a souhaité associer les citoyens fresnois le plus largement possible. Ainsi, tous les habitants, étudiants ou salariés fresnois de plus de 9 ans peuvent participer. Il sera possible de déposer jusqu'à 3 projets, que ce soit individuel et/ou collectif (que ce soit en groupes d'amis, en association, en conseils de quartier, en classes du primaire et du secondaire).

À l'issue de la phase de dépôt, s'en suivront quatre autres phases. Les lauréats seront annoncés lors de la fête de l'été au mois de juin 2023. Les projets seront mis à la réalisation à partir de juillet 2023.

Budget participatif de Fresnes : à partir du 3 septembre 2022

Dépôt des projets jusqu'au 31 décembre 2022

En ligne sur la [plateforme jeparticipe.fresnes94.fr](http://plateforme.jeparticipe.fresnes94.fr) ou via le formulaire papier

Informations : 01 49 84 57 51 ou par email : jeparticipe@fresnes94.fr

100 000 € dédiés aux projets des citoyens

Par le biais du budget participatif, la Ville de Fresnes dédie une partie du budget d'investissement de la commune à des projets d'initiative citoyenne.

Ce projet inédit à Fresnes vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la participation citoyenne et l'implication des citoyens dans la vie locale
- Réaliser des projets qui répondent au mieux aux besoins des citoyens
- Favoriser les débats et la collaboration entre les citoyens et la collectivité.
- Permettre une meilleure compréhension du fonctionnement de la ville et du rôle des acteurs de la démocratie locale.
- Rendre visible et partagée l'action publique dans les quartiers.

Pour être recevables, les projets présentés par les citoyens doivent respecter certains critères, notamment :

- Présenter un intérêt général à visée collective.
- Relever des compétences de la Ville et concerner ses équipements.
- Concerner le domaine public fresnois.
- Représenter une dépense d'investissement (et non de fonctionnement).
- Ne pas générer de frais de fonctionnement supplémentaire pour le budget municipal.
- Être cohérent avec le projet politique.
- Ne pas comporter d'éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire ou générer un conflit d'intérêt.
- Être complet et précis pour être analysé par les services municipaux.

Le règlement complet est disponible sur la plateforme jeparticipe.fresnes94.fr

Exemples de projets :



Frigos solidaires - PARIS

Quinze frigos en libre-service ont été financés et installés à Paris pour aider les plus démunis et lutter contre le gaspillage alimentaire.

Une initiative éco responsable, créatrice de lien social.



Jeu urbain monumental et participatif - RENNES

Un espace convivial a été créé.

Toutes les générations et tous les habitants du quartier peuvent se retrouver



Pompe à air publique - ORLÉANS

Des pompes à air ont été installées dans l'espace public, permettant notamment de « recharger » les pneus de son vélo (ou de regonfler son ballon de foot) gratuitement et à tout moment.

Le budget participatif en 5 étapes

Budget Participatif de Fresnes

1^{ère} édition 2022-2023

UN BUDGET
DE 100 000 €
POUR VOS IDÉES

POUR TOUS
LES FRESNOIS
DE 9 ANS
ET +

ACTIVONS VOS ENVIES !

JUSQU'À
3 PROJETS
À DÉPOSER

1 DÉPÔT DES PROJETS
Du 3 septembre au 31 décembre 2022
Je dépose mon projet sur le site ou dans l'urne disponible à l'accueil unique de l'hôtel de ville.

2 ÉTUDE DES PROJETS
Du 2 janvier au 1^{er} avril 2023
La Ville étudie mon idée et m'accompagne pour la transformer en projet.

3 PHASE DE VOTE
Du 15 avril au 16 mai 2023
Je fais la promotion de mon projet. Les Fresnois votent pour leurs 3 projets préférés sur le site ou dans l'urne disponible à l'accueil unique de l'hôtel de ville.

4 ANNONCE DES LAURÉATS
Juin 2023 pendant la fête de l'été
Je sais si mon projet est sélectionné.

5 LANCEMENT DES RÉALISATIONS
À partir de juillet 2023
La Ville finance et réalise les projets lauréats. Les citoyens pourront suivre leur réalisation via le magazine municipal, le site fresnes94.fr, les réseaux sociaux etc.

sur jeparticipe.fresnes94.fr

Histoire du budget participatif

L'idée du budget participatif est née en 1989 à Porto Alegre au Brésil. Olívio Dutra, du parti des travailleurs, y devient maire. Élu sur un programme de rupture, il peine à mettre en place sa politique, bloqué par une assemblée municipale où il n'est pas majoritaire. Dans le même temps, tout un quartier milite pour une rénovation bien nécessaire de leurs rues et demande à être associé aux décisions budgétaires.

Dans ce contexte, l'idée de soumettre directement au vote des habitants les budgets va naître et va permettre de rendre aux citoyens le pouvoir qu'ils n'auraient pas dû perdre. Ce processus de proposition et de votes est basé sur un système pyramidal d'assemblées. La première strate correspond à l'échelle d'une résidence ou d'une rue, puis du quartier et enfin à l'échelle municipale. Rééquilibrage de l'affectation des ressources, lutte contre la corruption et le clientélisme sont également les résultats de ce changement opéré dans cette ville de plus de 1,2 million d'habitants à cette époque.

Ce dispositif s'exporte ensuite dans toute l'Amérique latine avant de séduire des villes en Chine, en Afrique et de gagner l'Europe. Dans les années 2000, le budget participatif est propulsé sur la scène mondiale, notamment par le biais des forums sociaux mondiaux de 2001, 2003 et 2004 organisés à Porto Alègre. En France, les premières villes à le lancer sont Morsang-sur-Orge (Essonne) et Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) en 1995 et 1997.

Après un premier essor au tournant des années 2000, les budgets participatifs disparaissent quasiment en 2014 : seulement six communes en proposaient. Le système s'est de nouveau développé après les élections municipales de 2014 : 26 communes en 2016, 46 en 2017, 80 en 2018. Cette pratique reste toutefois très minoritaire au regard des quelque 35 000 communes françaises.

Quelques chiffres :

- 1989 : naissance des budgets participatifs
- 1995 : premiers budgets participatifs français
- 2018 : 8 communes ont lancé un budget participatif (6 millions d'habitants)
- Budget dédié : 5% en moyenne
- Près d'un tiers des budgets participatifs est réalisé par des villes de moins de 50 000 habitants
- L'Île-de-France concentre plus du tiers des budgets participatifs.